JUGEMENT DE L'UTILISATION DE HOUSSES, COUVERTURES ET TAPIS EN SOIE

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Le licite & l'illicite

Jugement de l'utilisation de housses, couvertures et tapis en soie
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan
al-mountaqa | Page 1311, fatwa n°427

Question :
Quel est le jugement de l'utilisation de couvertures, housses et tapis en soie ?

Réponse :

Il n'est pas permis à l'homme d'utiliser des housses et tapis en soie car Allah l'a interdite aux hommes.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com